

## Recherches amérindiennes au Québec

### APTN au coeur du développement de la radiodiffusion autochtone au Canada

Éric George et France Aubin

---

Autochtones et médias  
Volume 42, numéro 1, 2012

URI : [id.erudit.org/iderudit/1023717ar](https://id.erudit.org/iderudit/1023717ar)  
<https://doi.org/10.7202/1023717ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN 0318-4137 (imprimé)  
1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

George, É. & Aubin, F. (2012). APTN au coeur du développement de la radiodiffusion autochtone au Canada. *Recherches amérindiennes au Québec*, 42(1), 23–29. <https://doi.org/10.7202/1023717ar>

---

Résumé de l'article

Ce texte est consacré à la place et au rôle d'APTN dans le développement des industries audiovisuelles autochtones. Les auteurs cherchent à établir dans quelle mesure la création de ce réseau a permis effectivement de favoriser un droit à la communication plus large de la part des peuples autochtones du Canada, entendu comme un accès à l'expression des idées, des valeurs, des traditions des Premières Nations, Métis et Inuits. Ils abordent ici cette question du point de vue des conditions économiques, politiques et sociales de production des contenus culturels ; ce qui conduit à considérer tout d'abord que, depuis sa naissance, APTN a tenu un rôle majeur afin de favoriser à la fois la production et la diffusion de contenus autochtones. Mais en visant le professionnalisme présent dans les médias de masse traditionnels, ne sommes-nous pas ici assez loin d'une production autochtone qui aurait avant tout pour but de favoriser l'expression ? De cette question découle un constat : le statut d'APTN apparaît quelque peu ambigu entre secteurs public, privé et communautaire.

Tous droits réservés © Recherches amérindiennes au Québec, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)



## APTN au cœur du développement de la radiodiffusion autochtone au Canada

### Éric GEORGE

Centre de recherche GRICIS et École des médias, Faculté de communication, UQAM  
et

### France AUBIN

Centre de recherche GRICIS et Département de lettres et de communication sociale, UQTR

LES MÉDIAS AUTOCHTONES ont connu une période de développement notable depuis les années 1960 au Canada<sup>1</sup> tant et si bien que leur situation apparaît maintenant enviable dans la plupart des pays au monde. Témoigne de cette situation le développement du réseau APTN (Aboriginal Peoples Television Network) que l'on peut considérer comme le cœur de la radiodiffusion autochtone au Canada.

Dans cet article, nous porterons notre attention sur ce réseau en nous demandant dans quelle mesure sa création a permis effectivement de favoriser un droit à la communication plus large de la part des peuples autochtones du Canada. En mobilisant ici la notion de « droit à la communication », nous faisons explicitement référence aux enseignements issus des travaux effectués dans le cadre de la Commission internationale d'études des problèmes de la communication réunie au sein de l'UNESCO à la fin des années 1970 sous la présidence de Sean McBride. Dans leur rapport (McBride et al. 1980), les membres de la commission avaient alors contribué à faire prendre conscience de la valeur de l'information, non seulement en tant qu'outil privilégié du développement économique, mais aussi en tant que nécessité pour le développement des sociétés démocratiques. Les citoyens ont été invités à devenir des partenaires actifs afin de contribuer à favoriser une plus grande variété des

messages échangés, ainsi qu'à augmenter le degré et la qualité de la représentation sociale dans la communication (ibid. 1980 : 207). Il est alors clairement apparu que le principe dominant devait être celui de la réciprocité et de la symétrie entre les participants au processus démocratique et que l'information devait être considérée comme un droit démocratique indispensable à l'exercice de la citoyenneté. Il nous semble que, du « droit à l'information », on en est venu à parler de « droit à la communication ». Il s'agissait de donner la parole à tous le plus démocratiquement possible afin que toutes les composantes de nos sociétés puissent partager des idées, des valeurs et des traditions.

Nous allons aborder cette question du « droit à la communication » du point de vue des conditions économiques, politiques et sociales de production des contenus culturels. Ainsi, nous accorderons la priorité aux considérations économiques qui nous apparaissent prédominantes dans des sociétés capitalistes au sein desquelles les industries de la culture, de l'information et de la communication (ICIC) sont largement marquées par les processus d'industrialisation et de marchandisation. Nous nous tournerons aussi vers les éléments d'ordre politico-réglementaire qui contribuent à encadrer le développement des médias, cette tendance étant particulièrement nette au Canada où les politiques

publiques dans le secteur des communications ont toujours eu pour but de favoriser à la fois le dynamisme du capitalisme et l'unité nationale (Raboy 1990 ; Sénégal 1995).

Pour ce faire, nous avons commencé par faire un état des lieux des textes traitant des questions se rapportant à ce sujet (voir la bibliographie). Après quoi, nous avons poursuivi la recherche documentaire comprenant les rapports annuels du réseau APTN ainsi que divers documents disponibles sur le Web à commencer par celui du site d'APTN. Nous avons aussi rencontré la responsable de la production dans l'est du pays, Monika Ille, le directeur général de TNI, Claude Grenier, ainsi que Catherine Viau et Jean Bertolino de la maison de production Via Le Monde. Nous avons échangé par courrier électronique avec Jean LaRose, président-directeur-général d'APTN. Nous avons aussi participé à un atelier consacré à la haute définition et dispensé à l'INIS le jeudi 19 juin 2008. Afin de mener à bien notre recherche, nous avons situé APTN dans la filière de la télévision canadienne – la filière, notion issue des travaux en économie industrielle, devant être considérée comme un ensemble amont/aval homogène « permettant la création, la production, la diffusion et la valorisation d'un même ensemble de produits » (Bouquillion 2005 : 125-126). Ainsi distingue-t-on généralement dans le domaine de la télévision trois étapes importantes : la création qui donne lieu à l'écriture du projet, notamment du scénario ; la production au cours de laquelle la décision de tourner est prise ; et la diffusion, qui consiste à tenter de distribuer le plus possible le résultat du travail effectué. On parle évidemment de diffusion à la télévision avec l'existence éventuelle de plusieurs acheteurs (local, étranger, premier marché en primeur, rediffusions) ainsi que de distribution sous d'autres supports (DVD, sites Web, téléphonie cellulaire, etc.). Plus précisément, nous nous sommes interrogés sur le rôle d'APTN dans l'ensemble de la filière télévisuelle en mettant en évidence l'importance de la création du réseau dans le dynamisme de la production audiovisuelle autochtone, tout en soulignant aussi que ce réseau adopte des stratégies plutôt proches de celles des autres réseaux de télévision, y compris privés.

## **VERS LA CRÉATION DU RÉSEAU DE DIFFUSION NATIONAL APTN**

Avant de revenir sur ces questions, il importe tout d'abord de rappeler brièvement que l'existence de médias audiovisuels autochtones repose sur de longues luttes en faveur du droit à la communication (Singer 2001 : 93). Gail Valaskakis a montré que la diffusion de contenus télévisuels produits par les industries culturelles canadiennes et états-uniennes à partir des années 1950 et véhiculant des valeurs sociales et culturelles étrangères aux Premières Nations et aux Inuits avait contribué à leur désintégration sociale (1988). Les autochtones ont estimé pour leur part que les principaux médias canadiens avaient tendance à véhiculer une représentation inappropriée, voire raciste d'eux-mêmes (Valaskakis 1993 ; Meadows 1995)<sup>2</sup>. La situation se révélait proche de celles qui sont vécues par les

pays du Sud colonisés par les médias des pays du Nord, un état des lieux qui fut analysé et dénoncé dans le rapport de la Commission internationale d'études des problèmes de la communication dont nous avons parlé précédemment<sup>3</sup>.

C'est au milieu des années 1960 que la situation commença à changer. Grâce à une subvention de démarrage du gouvernement albertain, Eugene Steinhauer, un Cri devenu ultérieurement président de l'Association des Indiens de l'Alberta, se procura un magnétophone et du matériel rudimentaire de montage audio et commença à produire des émissions de nouvelles et d'affaires publiques diffusées par les stations affiliées à la Société Radio-Canada (SRC) dans les régions éloignées de la province. Puis en 1968, il fonda l'Alberta Native Communications Society, un organisme à but non lucratif subventionné par le gouvernement provincial et par le Secrétariat d'État (fédéral) qui se donna, entre autres objectifs, celui de produire des émissions de télévision (Rupert, s.d.). C'est au cours de ces mêmes années qu'à la suite des problèmes de désintégration et de racisme et des mobilisations des peuples autochtones, le gouvernement canadien intervint et leur accorda progressivement la possibilité d'avoir une voix<sup>4</sup>.

Dans un premier temps, les interventions furent ponctuelles, par exemple en finançant la diffusion de programmes consacrés à l'éducation et à la santé dans les communautés inuites du Nunavut (alors partie intégrante des Territoires du Nord-Ouest) et du nord du Québec (le Nunavik) profitant du lancement du satellite Anik B. Puis vint le rapport du Comité sur l'extension du service aux petites localités éloignées et à celles du Nord (dit rapport Therrien) mandaté par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dans lequel l'accent fut mis sur l'urgence d'adopter des mesures spéciales pour permettre aux autochtones de préserver leurs langues et de soutenir leur culture au moyen de diverses initiatives de diffusion (Canada 1980). À la suite de quoi, en 1983, le gouvernement du Canada annonça la Politique sur la radiodiffusion dans le Nord et le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion (PAANR). Des fonds publics furent alloués à treize firmes autochtones situées au nord du 55<sup>e</sup> parallèle pour la production et la diffusion d'émissions de radio et de télévision. Ce programme permit aux populations d'échanger entre elles et avec les membres du gouvernement fédéral, explique Lorna Roth (2009) qui précise toutefois que la diffusion de la programmation était renvoyée à des horaires peu attrayants (Roth 2002). Vingt heures de production radio et cinq de production télévisée en langue autochtone furent rendues possibles par ce financement.

Face à cette situation, les radiodiffuseurs autochtones formèrent, en 1987, un consortium pour disposer d'un système de diffusion autonome. Leur demande allait aboutir en 1992 avec le lancement de TVNC (Television Northern Canada), le premier réseau de télévision par satellite visant le nord du pays. Fil Fraser écrivit alors que la renaissance des cultures autochtones relevait presque du miracle dans un contexte marqué par des siècles de domination

culturelle de la majorité nord-américaine (1994). Lorna Roth estima que TVNC avait constitué *de facto* la reconnaissance du « droit à la communication des peuples autochtones dans le Nord » (2002). Mais elle ajouta en 2009 que TVNC pâtissait de ressources peu nombreuses, d'heures de retransmission limitées et d'un mandat l'obligeant à faire appel à la production de l'une des treize entreprises autochtones (Roth 2009). TVNC se présenta à des audiences du CRTC en 1997 en soutenant que la radiodiffusion autochtone, tout comme la radiodiffusion en français et en anglais, devait être considérée comme un service de base indispensable disponible partout au pays. Il était donc question d'élargir considérablement la couverture du réseau à une population beaucoup plus vaste. L'année suivante, après avoir obtenu l'appui unanime des membres de l'Assemblée des Premières Nations et du CRTC, TVNC soumit une demande à l'organisme de réglementation pour que celui-ci accorde une licence de diffusion à un nouveau réseau, APTN. Finalement, c'est le 1<sup>er</sup> septembre 1999 que ce réseau commença à diffuser ses émissions dans plus de neuf millions de foyers au moyen de la télévision par câble, de la diffusion directe et de la technologie sans fil. Doris Baltruschat estime qu'avec ce lancement, un nouveau chapitre dans l'histoire de la radiodiffusion autochtone venait de débiter (2004). Comme nous l'avons constaté à la lecture de l'analyse de Lorna Roth, le « droit à la communication » était déjà mobilisé pour justifier le lancement du nouveau réseau.

### **LE RÔLE CRUCIAL DU DIFFUSEUR APTN DANS L'AIDE À LA PRODUCTION**

Comme nous avons pu le constater ci-dessus, la création d'une télévision autochtone au Canada a clairement relevé des politiques de communication fédérales et, dans une moindre mesure, provinciales. Toutefois, quand on regarde la Loi sur la radiodiffusion de 1991, qui régit le secteur médiatique qui nous intéresse ici, on constate que celle-ci demeure floue quant aux moyens économiques mis en œuvre pour soutenir le développement de télévisions (et de radios) autochtones. À ce sujet, on peut lire dans l'article consacré à la politique canadienne de radiodiffusion que « le système canadien de radiodiffusion devrait offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens » (Loi sur la radiodiffusion 1991). La dernière partie de la phrase permet ainsi aux autorités politiques de modifier les montants du financement public selon leurs propres orientations idéologiques et ce, sans aucun engagement à long terme<sup>5</sup>. C'est ainsi qu'en 2011, le réseau a perdu la subvention que lui versait le ministère du Patrimoine canadien pour l'entretien de ses émetteurs dans le nord du pays.

Pourtant, depuis sa naissance, APTN a tenu un rôle majeur afin de favoriser à la fois la production et la diffusion de contenus autochtones. Les dépenses consacrées à la programmation n'ont cessé d'augmenter depuis la création du réseau, passant de 12 348 860 \$ en 2005 à 25 558 908 \$ en 2012, le point le plus important étant les

dépenses d'achats de films et de programmes audiovisuels (12 994 988 \$ en 2012). La direction a annoncé dans son rapport annuel de 2007 que le réseau avait permis une croissance de la production audiovisuelle autochtone de 2000 % en moins de huit ans. Le réseau fait maintenant affaire avec plus de 80 entreprises de production autochtones. Il diffuse 84 % de contenu canadien, le reste de la programmation provenant de la production d'émissions autochtones d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des États-Unis.

En tant que diffuseur, APTN a donc incontestablement servi de levier pour la production audiovisuelle autochtone, dynamisant ainsi l'ensemble de la filière de la télévision, depuis la période cruciale de création dans la filière. Cette dynamique rendue possible grâce à l'attribution de fonds concernait à la fois les écrivains, les directeurs techniques, les artistes, les journalistes, les musiciens, les acteurs et les comédiens de toutes les régions du pays. Ainsi des artistes autochtones ont-ils enfin trouvé un moyen de s'exprimer, de parler de leurs peuples grâce à la création de ce réseau de télévision.

Concrètement, si cette stratégie de financement de la production autochtone a été possible, c'est en raison de l'augmentation des recettes du réseau, qui sont passées de 21 751 986 \$ en 2003 à 36 775 284 \$ en 2008 et à 38 275 305 \$ en 2012. Cette augmentation des revenus repose en bonne partie sur celle des redevances d'abonnement, qui ont fait un bond spectaculaire entre 2005 et 2006 : 13 994 000 \$ en 2000, 16 852 983 \$ en 2005, 27 109 691 \$ en 2006, 29 678 816 \$ en 2007 et 30 269 072 \$ en 2008 avant d'atteindre 31 538 926 \$ en 2010 et 33 236 665 \$ en 2012). La hausse des redevances relève pour sa part d'une décision d'ordre politico-réglementaire. En effet, le 31 août 2005, le CRTC a attribué à APTN une licence de sept ans avec une augmentation de la redevance d'abonnement de 10 cents par mois par abonné, soit un total de 25 cents par mois par abonné.

Cette augmentation des revenus totaux a rendu possible quatre développements stratégiques pour le réseau : (1) la création de deux signaux distincts pour l'est et l'ouest du pays en plus du signal du nord ; (2) la migration vers la haute définition, APTN proposant en 2012 dix-sept heures d'émissions en HD chaque semaine ; (3) la création de bureaux supplémentaires au Canada ; et (4) le renforcement de la programmation régionale pour refléter la diversité des autochtones à travers le pays.

La création de nouveaux bureaux – maintenant répartis dans tout le pays (avec, entre autres, quatre antennes majeures à Winnipeg, Ottawa, Vancouver et Montréal) – a permis de donner la parole à un nombre croissant de peuples autochtones, tandis que le renforcement de la programmation régionale et la diffusion en simultané de trois signaux différents pour le Nord, l'Est et à l'Ouest ont été l'occasion de fournir une programmation plus ciblée vers les différentes nations autochtones. Ce qui peut apparaître positif en termes de droit à la communication, notamment en ce qui concerne le premier point sur le développement des

bureaux et de la programmation régionale. On pourrait en revanche regretter qu'une programmation spécifique soit envoyée sur les différents signaux mais il semble que ces différences s'expliquent essentiellement pour des raisons de diffusion dans différents fuseaux horaires.

Il est par ailleurs positif que, d'après la licence d'APTN, le réseau doit programmer 25 % de ses émissions dans des langues autochtones, pourcentage qu'il dépasse en fait légèrement avec 28 % dans les différentes langues autochtones, dont l'inuktitut, le cri, l'inuinaqtuun, l'ojibwa, l'inuvialuktun, le mohawk, le dènè, le gwich'in, le micmac, le slave, le dogrib, le chipweyan, le tlingit et le mitchif (contre 56 % en anglais et 16 % en français). Cela permet en effet à des autochtones de proposer des productions dans des langues autres que les deux dominantes au pays, et cela même si, d'après un sondage réalisé en 2004 (David 2004), les téléspectateurs qui regardent la chaîne ont tendance à ne visionner que des programmes présentés dans leur propre langue. L'augmentation du sous-titrage en plusieurs langues pourrait être une solution, à condition d'être adéquatement financée. D'ores et déjà, toutes les émissions proposées dans des langues autochtones ont des sous-titres visibles en français ou en anglais. Il en ressort globalement qu'APTN a incontestablement fourni aux autochtones un moyen de s'exprimer aussi bien par la production d'informations que par celle d'autres produits télévisuels, depuis les fictions jusqu'aux documentaires (Roth 2009 : 247).

### **UNE PRODUCTION DYNAMIQUE MAIS FORTEMENT SÉLECTIONNÉE**

Toutefois, si le rôle d'APTN pour l'élargissement de la prise de parole autochtone dans le secteur de la télévision est indiscutable, certains aspects nous paraissent préoccupants. Sur les 250 projets qui sont soumis chaque année à des fins de production, APTN n'en accepte qu'une soixantaine, c'est-à-dire environ le quart. Parmi les critères de sélection, on retrouve la production en haute-définition (HD). Quatre-vingts pour cent des projets qui sont proposés le sont maintenant en HD. En 2008, sur les vingt projets acceptés dans l'est du pays, un seul n'était pas tourné en HD et il s'agissait d'une production comprenant beaucoup d'archives audiovisuelles. La HD, qui rappelons-le, a avant tout un objectif principalement économique visant à renouveler toute la technologie utilisée dans les filières de la télévision et du cinéma, de la production (caméras) à la réception (écrans), devient progressivement incontournable. Or, il s'agit incontestablement ici d'une barrière à l'entrée et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les coûts sont plus élevés en termes de budget<sup>6</sup>. Deuxièmement, la HD pose plusieurs défis, à commencer par la grande variété des types de caméras, les coûts pouvant varier de 200 \$ à 100 000 \$. La variété des choix a singulièrement compliqué la donne par rapport à la production en Betacam. Les caméras les plus performantes permettent de tourner dans plusieurs formats mais ce sont aussi les plus chères. Par ailleurs, faut-il les acheter ou les louer? Généralement, les acheter devient rentable mais à condition qu'elles soient utilisées fréquemment. Troisièmement,

il faut produire la meilleure qualité possible – les diffuseurs sont très difficiles – tout en ayant des budgets extrêmement serrés. De plus, chaque diffuseur tend non seulement à accorder systématiquement la priorité à la HD mais aussi à avoir ses propres exigences en matière de format HD. C'est encore plus compliqué quand on s'intéresse aussi aux marchés internationaux<sup>7</sup>. Enfin, certes, il y a des pratiques de formation auprès des nations autochtones afin de renforcer les possibilités d'expression, mais certains, comme les responsables de l'entreprise de production *Via le monde*, qui travaillent avec des créateurs autochtones, parlent « d'illusions » et s'inquiètent qu'une fois formés, les jeunes s'équipent et s'endettent, sans pouvoir trouver de débouchés<sup>8</sup>.

De plus, la priorité est accordée aux contenus qui intègrent des développements tels que la diffusion sur le Web, la baladodiffusion et la vidéo à la demande. On notera aussi que, parmi les critères, disposer d'un second diffuseur est très apprécié, même si ce n'est pas nécessaire. Plusieurs productions diffusées sur APTN le sont aussi sur d'autres canaux, comme ceux de Canal D et de Télé-Québec. Il est même particulièrement bienvenu que la production puisse être diffusée à l'étranger. Doris Baltruschat (2003) note à ce sujet que la recherche de financement est cruciale et que les aides publiques en faveur des coproductions à l'échelle internationale constituent une source à ne pas négliger. Il y a donc très clairement des barrières à l'entrée. D'ailleurs, certains types de programmes, notamment des dramatiques et des comédies semblent en souffrir, car ces formats coûtent cher à tourner tout en ne disposant que de faibles sources de financement. C'est pourquoi, actuellement, la majorité des contenus en langue autochtone sont des documentaires ou des nouvelles.

La production vise donc le professionnalisme présent dans les médias de masse traditionnels. Il s'agit de respecter les critères esthétiques des industries culturelles et informationnelles traditionnelles. Ne sommes-nous pas ici assez loin d'une production autochtone qui aurait avant tout pour but de favoriser l'expression? Il faut dire que l'auditoire d'APTN va bien au-delà de la population autochtone avec plus de 10 millions de téléspectateurs potentiels. Certes, les non-autochtones ne représentent pas le public cible des dirigeants du réseau, mais ces derniers disposent d'une meilleure connaissance des téléspectateurs non autochtones qui vivent en milieu urbain que des téléspectateurs autochtones qui vivent dans les réserves, puisque la majorité des données d'audience de la télévision concerne les plus grandes villes. De plus, les autochtones qui sont nombreux à vivre dans les grandes villes canadiennes ne sont pas considérés comme une « clientèle » spécifique par les sondeurs, ne serait-ce que parce qu'ils sont souvent considérés comme trop pauvres d'un point de vue économique.

Au total, cette orientation très professionnelle du réseau APTN ne va pas sans poser – paradoxalement – de problèmes quant à l'avenir du projet en termes d'ouverture pour la prise de parole autochtone. Les médias autochtones

sont souvent considérés comme des médias alternatifs pour diverses raisons : population visée marginalisée, culture spécifique, ressources économiques faibles, contenu ayant peu ou pas sa place dans les médias dits *mainstream*. Or, dans les faits, à certains égards, APTN apparaît plus proche d'un réseau de télévision traditionnel que d'une télévision alternative. La direction proclame d'ailleurs qu'il s'agit du quatrième réseau pancanadien de télévision du pays<sup>9</sup>. Avec l'augmentation de la taille de l'organisation, notamment en termes de travailleurs employés, on constate que la division des tâches et la hiérarchie y sont de plus en plus prononcées, ce qui est typique des entreprises du secteur privé dans un système capitaliste puisque la division du travail doit contribuer à l'efficacité de la structure productive. De plus, le discours d'APTN sur son audience témoigne bien qu'il se place aussi sur le terrain de la lutte pour avoir accès au « gâteau publicitaire ». Ainsi apprend-on que trois millions de Canadiens regarderaient la chaîne chaque semaine et que ceux-ci sont des consommateurs de choix, en étant deux fois plus nombreux que la moyenne des Canadiens à gérer leurs finances par téléphone ou par Internet (APTN 2009)! Cette stratégie marketing semble porter ses fruits puisque la hausse du budget du réseau est aussi due à une augmentation des recettes publicitaires de façon notable, surtout depuis 2005 : 1 056 186 \$ en 2005, 1 496 952 \$ en 2006, 1 923 159 \$ en 2007, 2 589 170 \$ en 2008, 2 794 852 \$ en 2010 et 2 798 619 \$ en 2011 (avec une baisse en 2012 : 2 669 582 \$).

On pourrait ainsi se demander si cette reconnaissance de l'audience ne risque pas de favoriser les productions susceptibles d'attirer un public plus vaste. Cela aurait pour mérite d'élargir le public touché par des contenus audiovisuels autochtones, mais le public premier visé par le réseau de télévision ne serait-il pas « oublié » dans une certaine mesure ?

## EN GUISE DE CONCLUSION

À la fin de notre recherche sur APTN, on peut s'interroger sur la nature du réseau. Son statut apparaît en effet quelque peu ambigu entre secteurs public, privé et communautaire. Du secteur public, il reprend certaines missions comme le fait d'être pancanadien, multilingue, multiculturel tout en abordant des problématiques publiques. Du privé, il retire l'importance cruciale du financement à travers, par exemple, la quête de revenus publicitaires. Et il partage avec le communautaire le fait de viser principalement, mais pas uniquement, une population de taille relativement faible<sup>10</sup>. Cela dit, au-delà de cette ambiguïté, il apparaît clairement que le développement d'APTN a largement contribué à la pérennisation d'une production et d'une distribution de contenus informationnels et culturels autochtones au Canada, même s'il demeure encore fragile parce que sous-financé, selon certaines analyses (Roth 2005). Il est vrai que celui qui se présente comme le quatrième réseau pancanadien doit compter sur des recettes bien moindres que les CBC/Radio-Canada, CTV et autres TVA. Il a toutefois permis

une démocratisation de la communication chez les autochtones en leur fournissant un moyen d'expression grâce à l'établissement d'une source de revenus stables, reposant notamment sur une partie des abonnements des particuliers au câble et au satellite.

Cela dit, il est possible de s'interroger sur la nature de l'élargissement du droit à la communication qui constitue la question centrale de ce texte. Et nous revenons ici aux résultats des travaux de la Commission internationale d'études des problèmes de la communication. Celle-ci mettait l'accent sur l'importance d'avoir la possibilité de s'exprimer sur une base la plus égalitaire possible. Or, justement, Peter Kulchyski a estimé par le passé que la dimension indigène dans l'audiovisuel autochtone se voyait dans l'absence d'acteurs professionnels à la télévision inuite et dans la disparition de la frontière entre production et consommation (1989). Cette absence de frontière nette entre production et consommation montrait bien que la communication était bidirectionnelle. Michael Meadows (1995) a expliqué de son côté que le processus de production mis en place permettait aux programmes d'émerger de la structure sociale et d'en faire partie. Quant à Eric Michaels (1990), il a écrit que la télévision autochtone correspondait à l'idéal de Bertold Brecht qui rêvait de médias électroniques beaucoup plus interactifs.

On peut se demander aujourd'hui si le modèle de développement des industries de l'audiovisuel que l'on retrouve avec APTN ne correspond pas à un type de démocratisation de l'accès à la parole assez traditionnel. En effet, les tendances (1) à la professionnalisation de la production audiovisuelle dont témoignent les exigences en matière de haute-définition, (2) à la recherche de partenariats afin de développer des coproductions qui doivent faire la preuve d'une large diffusion selon la nouvelle politique mise en œuvre par le ministère du Patrimoine canadien et (3) à la division du travail à la fois au sein du réseau de diffusion lui-même et dans les structures de production qui font affaire avec lui, ne contribueraient-elles pas à créer de nouvelles barrières à la démocratisation de la prise de parole ? Dès le début des années 2000, Doris Baltruschat (2003) estimait que la marchandisation de la production se constatait au sein des industries de la culture autochtones à travers la création de programmes ayant un contenu de plus en plus divertissant et sensationnaliste :

L'adaptation du réseau à des genres populaires tels que des spectacles de variétés, de l'artisanat à la cuisine, révèle la nécessité de produire des produits globaux attrayants, qui peuvent être échangés et vendus sur le marché international de la télévision. (Baltruschat 2003 : 56)

Michel Sénécal a parlé à juste titre de « diffusion solvable » (1995 : 147) en précisant que « la logique de la marchandisation des ondes engendre un conditionnement général de la production audiovisuelle » (*ibid.* : 148). Et quand on lit la rubrique des « Émissions recherchées » sur le site Web du réseau, deux des questions mentionnées vont dans le même sens : « (1) Votre émission est-elle divertissante ? Est-ce qu'elle capterait l'attention des

télespectateurs? Comment décririez-vous son rythme? (2) L'émission est-elle accrocheuse? Croyez-vous qu'elle piquera la curiosité des télespectateurs? » (APTN 2012).

*In fine*, si le rôle central d'APTN dans le développement de la radiodiffusion autochtone apparaît plus que jamais nécessaire, il ne faudrait pas pour autant oublier de soutenir d'autres projets peut-être moins importants mais qui seraient susceptibles d'occuper une place complémentaire par rapport à celle prise par le réseau. Le « droit à la communication » peut prendre bien des visages.

## Notes

1. Rappelons ici que la population autochtone comporte un peu plus d'un million d'habitants, ce qui correspond à un peu plus de 4 % de la population totale du pays, que celle-ci vit environ dans une proportion de moitié/moitié dans les réserves et en milieu urbain et que bon nombre de réserves sont situées loin des centres urbains, voire même coupées de toute liaison routière avec le sud du pays.
2. Ce jugement demeure encore aujourd'hui d'actualité dans une certaine mesure. En mars 2009, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) dénonçait par la voix de son chef Ghislain Picard, un texte signé par Richard Martineau dans le quotidien *Le Journal de Québec* en considérant que c'était « un exemple flagrant de l'ignorance de certains journalistes québécois concernant les droits et les statuts des Autochtones ».
3. On a retrouvé ici l'une des critiques importantes présentes dans le rapport McBride, à savoir que les représentations des pays du Sud véhiculées majoritairement dans les médias du Nord étaient caricaturées, renvoyant de ceux-ci une image négative dans le monde entier. Favoriser le « droit à la communication » avait, entre autres objectifs, de permettre aux peuples eux-mêmes de pouvoir raconter leurs propres histoires et interprétation du monde.
4. Nous ne revenons pas ici sur diverses initiatives portant sur la production audiovisuelle qui ont eu lieu au fil des décennies et qui concernaient des autochtones. On pense par exemple aux projets qui engageaient l'Office national du film (ONF) du Canada et les Inuits. Lorna Roth les aborde dans un texte intitulé « Canadian First People's mediascapes: A snapshot with three corners », publié en 2009.
5. Précisons en complément que la convention signée à l'UNESCO demeure également vague quant à la possibilité réelle d'aider le développement d'ICIC tant dans les pays pauvres que parmi les communautés les plus défavorisées des pays plus riches. Le fonds envisagé pour favoriser ce développement comprenait une somme un peu supérieure à un million de dollars US (1 168 227 \$) au 31 mars 2009, ce qui est un montant bien faible par rapport aux enjeux à l'échelle internationale.
6. À noter qu'il faut distinguer la télévision HD de la télévision numérique. La télévision numérique est offerte en dix-huit formats. Parmi les plus répandus, c'est le format haute définition (TVHD) qui est le plus performant. Viennent ensuite d'autres formats, le format rehaussé (TVED) puis le format standard (TVSD), dont la définition est semblable à celle de la télé traditionnelle. Quand on parle de numérique et de HD, cela peut concerner tous les éléments de la chaîne, de la production des émissions à leur diffusion et à leur réception.
7. La multiplicité de supports qui sont rapidement remplacés pose aussi problème en termes de conservation des productions. Parfois, il apparaît plus sûr de transférer le contenu sur film plutôt que de le laisser sur support numérique.
8. Paradoxe : si les exigences des diffuseurs sont très fortes en termes de qualité des images, ils ne diffusent pas forcément en HD. La qualité des images peut même être médiocre à la suite de plusieurs opérations de compression.

9. Plus de 80 % du contenu est canadien, ce qui est très compréhensible dans un contexte canadien. Toutefois, on pourrait se demander si ce critère, éminemment politique et qui témoigne ainsi du « poids » de l'État canadien, n'est pas discutable d'un point de vue autochtone ne reconnaissant pas les frontières issues de la colonisation.
10. Lorna Roth note aussi cette hybridité entre secteurs public et privé. D'un côté, note-t-elle, le réseau diffuse de la publicité tout en traitant de problématiques publiques, il a un contenu, une équipe de production et une équipe de management multilingue, multiculturelle et multiraciale tout en ayant une diffusion locale et régionale sur une base nationale, mais en visant davantage un public de niche que de masse (Roth 2009 : 247).

## Médiagraphie

- ABORIGINAL PEOPLES TELEVISION NETWORK (APTN) : <<http://www.aptn.ca>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (APNQL), 2009 : « Un manque de rigueur journalistique de la part de Richard Martineau », communiqué de presse, Disponible sur Internet : <<http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/March2009/05/c6295.html>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- BALTRUSCHAT, Doris, 2003 : « International film and TV co-production: A Canadian case study », in Simon Cottle (dir.), *Media organisation and production* : 181-207. Sage, Londres.
- , 2004 : « Television and Canada's Aboriginal Communities ». *Canadian Journal of Communication* 29(1) : 47-59. Disponible sur Internet : <<http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/1403/1495>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- BOUQUILLION, Philippe, 2005 : « La constitution des pôles des industries de la culture et de la communication : entre coups financiers et intégration de filières industrielles ». *Réseaux* 23(131) : 111-144.
- CANADA, Comité sur l'extension du service aux petites localités éloignées et à celles du Nord (dit Rapport Therrien), 1980 : *Les années 1980 : décennie de la pluralité : radiodiffusion, satellites et télévision payante*. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Ottawa.
- CANADA, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 1991 : *Loi sur la radiodiffusion*. Disponible sur Internet : <<http://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-1991-c-11/derniere/lc-1991-c-11.html>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- , 1998 : *Avis public 1998-8*. Disponible sur Internet : <<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/1998/PB98-8.htm>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- DAVID, Jennifer, 2004 : *Aboriginal Language Broadcasting in Canada, An Overview and Recommendations to the Task Force on Aboriginal Languages and Cultures*. Final Report, Debwe Communications. Disponible sur Internet : <[http://www.aptn.ca/corporate/PDFs/Aboriginal\\_Language\\_and\\_Broadcasting\\_2004.pdf](http://www.aptn.ca/corporate/PDFs/Aboriginal_Language_and_Broadcasting_2004.pdf)>, (consulté le 31 octobre 2012).
- FRASER, Fil, 1994 : « The Participation of Aboriginal and Other Cultural Minorities in Cultural Development ». *Canadian Journal of Communication* 19(3). Disponible sur Internet : <<http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/829/735>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- ISUMA : <<http://www.isuma.tv/>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- KULCHYSKI, Peter, 1989 : « The postmodern and the paleolithic: Notes on technology and Native community in the far North ». *Canadian Journal of Political and Social Theory* 13(3) : 49-62.
- JAILLET, Maxence, 2008 : « Cinéma autochtone : Bientôt sur vos écrans... d'ordinateur ». *L'Aquilon*. Disponible sur Internet : <<http://www.aquilon.nt.ca/Article/Cinema-autochtone-Bientot-sur-vos-ecrans-d-ordinateur-26087625207/default.aspx>>, (consulté le 31 octobre 2012).

- MCBRIDE, Sean, *et al.*, 1980, *Voix multiples, un seul monde*. Rapport présenté à la Commission internationale d'études des problèmes de communication de l'Unesco, La Documentation française, Nouvelles Éditions africaines, Paris.
- MEADOWS, Michael, 1995 : « Ideas from the Bush: Indigenous Television in Australia and Canada ». *Canadian Journal of Communication* 20(2). Disponible sur Internet : <<http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/866/772>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- MICHAELS, Eric, 1990 : « A model of teleported texts » (with reference to Aboriginal Television). *Continuum* 3(2) : 8-31.
- PATRIMOINE CANADIEN, 2008 : *Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion*. Disponible sur Internet : <<http://www.pch.gc.ca/fra/1267292195109>>, (consulté le 27 novembre 2010).
- RABOY, Marc, 1990 : *Missed opportunities: The story of Canada's broadcasting policy*. McGill-Queen's University Press, Montréal.
- REBILLARD, Franck, 2007 : *Le Web 2.0 en perspective. Une analyse socio-économique de l'Internet*. LHarmattan, Paris.
- ROTH, Lorna, 2002 : « First People's television in Canada's North: A case study of the Aboriginal Peoples Television Network », in Paul Attalah et Leslie Regan Shade (dir.), *Mediascapes: New patterns in Canadian Communication* : 295-310. Nelson, Scarborough.
- , 2005 : *Something New in the Air: The Story of First Peoples Television Broadcasting in Canada*. McGill-Queens University Press, Montréal.
- , 2009 : « Canadian First People's mediascapes: A snapshot with three corners », in Leslie Regan Shade (dir.), *Mediascapes: New Patterns in Canadian Communication* : 237-255. Nelson, Scarborough.
- RUPERT, Robert, 1983 : « Native Broadcasting in Canada ». *Anthropologica* 25(1) : 53-61.
- RUPERT, Robert J., s.d. : « Médias des autochtones ». *Encyclopédie canadienne*. Disponible sur Internet : <<http://www.thecanadian-encyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0005643>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- SÉNÉCAL, Michel, 1995 : *L'espace médiatique. Les communications à l'épreuve de la démocratie*. Liber, Montréal.
- SINGER, Beverly R., 2001 : *Wiping the War Paint off the Lens: Native American Film and Video*. University of Minnesota Press, Minneapolis.
- TSHINANU : <<http://www.tshinanu.tv/>>, (consulté le 31 octobre 2012).
- UNESCO, 1980 : *Voix multiples. Un seul monde*, UNESCO, Paris.
- VALASKAKIS, Gail, 1988 : « Television and Cultural Integration: Implications for Native Communities in the Canadian North », in Rowland Lorimer et Donald Wilson (dir.), *Communication Canada* : 124-138. Kagan and Woo, Toronto.
- VALASKAKIS, Gail, 1993 : « Parallel voices: Indians and others. Narratives of cultural struggle ». *Canadian Journal of Communication* 18(3) : 283-296.

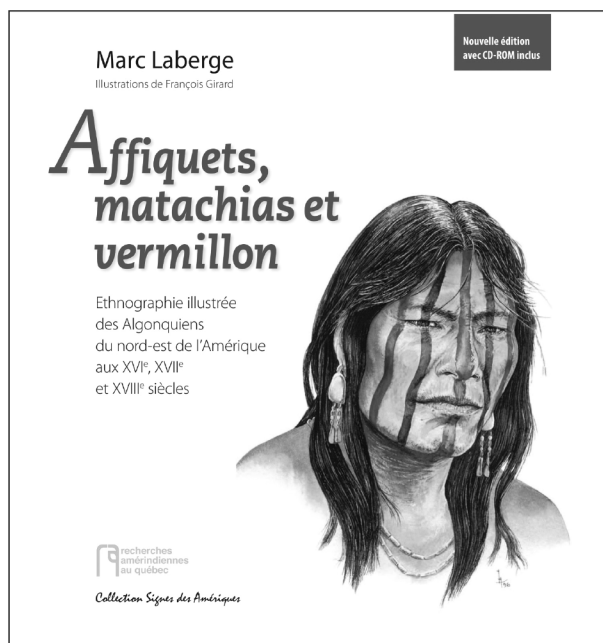
**NOUVELLE ÉDITION MAINTENANT DISPONIBLE  
INCLUANT LE TEXTE INTÉGRAL SUR CD-ROM**

# Affiquets, matachias et vermillon

Ethnographie illustrée des Algonquiens du nord-est de l'Amérique aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

par **Marc Laberge**

Illustrations de François Girard



À quoi ressemblaient les Algonquiens lorsque Champlain a fondé Québec en 1608? Comment étaient-ils vêtus, coiffés, maquillés? Quels types d'ornements et de décorations portaient-ils? Comment vivaient-ils?

Marc Laberge et François Girard ont joint leurs recherches et leurs talents pour répondre à ces questions et tenter de créer une nouvelle iconographie documentée des Algonquiens de la Nouvelle-France.

Un volume de 227 pages contenant plus de 120 illustrations.

Collection « Signes des Amériques », n° 11

39 \$ (tps et frais de port inclus)

Faire parvenir votre commande accompagnée d'un chèque à :

Recherches amérindiennes au Québec  
6742 rue Saint-Denis Montréal QC H2S 2S2